

PROCÈS VERBAL GÉNÉRAL – 2ème CONSTAT D'ABANDON

Le 28/06/2024, 14 h 30, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par les articles L. 2223-17 et R. 2223-12 à R. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales et conformément à notre avis en date du 27/05/2024 affiché le 27/05/2024, à la porte de la mairie et à l'entrée des cimetières, nous sommes transportés aux cimetières communaux de Chosséon, des Jaux et de Saint Romain, assisté de Monsieur Fabien Lombard (1^{er} adjoint)

Avons fait les constatations suivantes quant à l'état d'abandon des concessions ci-dessous désignées :

Cimetière de CHOSSEON N°23

Concédé à : Jules LAFONT, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : Jules LAFONT le 09/06/1920

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est toujours couverte de mousse ; la croix en fer est encore plus rongée par la rouille. La végétation envahie toujours la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de CHOSSEON N°24

Concédé à : Mme Marguerite FORMAT, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : Marguerite FORMAT en 1898

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est encore plus effritée et verdie. L'ornement en fer est encore plus rongé par la rouille. La mousse a encore plus envahi la pierre tombale. De la végétation envahie toujours la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de CHOSSEON N°30

Concédé à : Mme Adeline RAILLON, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : Mme Adeline RAILLON en 1856

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est encore plus effacée et verdie. La végétation envahie toujours la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de CHOSSEON N°33

Concédé à : Mme Marie Magdeleine ROCHE, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : Mme Marie Magdeleine ROCHE en avril 1896

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est encore plus effacée, de la mousse continue de se développer. De la végétation parasite envahie encore plus la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation

Cimetière de CHOSSEON N°34

Concédé à : M Aimé ESPINAS, ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : M Aimé ESPINAS en 1923

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La croix est toujours recouverte de mousse, l'inscription est encore plus rongée par la rouille. De la végétation parasite continue d'envahir la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de CHOSSEON N°35

Concédé à : M Edouard ESPINAS ainsi qu'en atteste un acte de notoriété.

Personne(s) inhumée(s) : M Edouard ESPINAS en 1923

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La croix est toujours couverte de mousse, l'inscription est encore plus rongée par la rouille. De la végétation parasite envahie toujours la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de CHOSSEON N°36

Concédé à : M Ferdinand SAURET ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : M Ferdinand SAURET à une date inconnue

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale n'a pas été remplacée. La tombe est toujours envahie par de la végétation parasite.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière des JAUX N°24

Concédé à : M SERRET Léon ainsi qu'en atteste un acte de notoriété.

Personne(s) inhumée(s) : M SERRET Léon en 1894

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est toujours fendue et verdie par la mousse. L'inscription n'a pas été reprise, elle s'efface de plus en plus.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière des JAUX N°25

Concédé à : Mme Reynier Marguerite ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : Mme Reynier Marguerite en 1898

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est toujours fendue et recouverte de mousse. L'inscription est totalement effacée. De la végétation parasite envahie toujours la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de SAINT ROMAIN N°10

Concédé à : M Ambroise JOUBERT ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : M Ambroise JOUBERT en 1906

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est toujours couverte de mousse. A de nombreux endroits, la pierre s'effrite de plus en plus et l'inscription s'efface. L'ornement est toujours cassé. De la végétation parasite envahie de plus en plus la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de SAINT ROMAIN N°20

Concédé à : Julie GOURDIOL ainsi qu'en atteste un acte de notoriété

Personne(s) inhumée(s) : Mme Julie GOURDIOL en 1912

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale tombée est encore au sol, toujours couverte de mousse, l'inscription est toujours illisible. De la végétation parasite continue d'envahir la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de SAINT ROMAIN N°51

Concédé à : Inconnu

Personne(s) inhumée(s) : Inconnu à une date inconnue

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale tombée est encore au sol, toujours couverte de mousse. L'inscription est toujours illisible. De la végétation parasite continue d'envahir la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de SAINT ROMAIN N°52

Concédé à : Inconnu

Personne(s) inhumée(s) : Inconnu à une date inconnue

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale tombée est toujours au sol, couverte de mousse. L'inscription est totalement illisible. De la végétation parasite envahie de plus en plus la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Cimetière de SAINT ROMAIN N°64

Concéder à : Famille CABANE BARRET

Personne(s) inhumée(s) : Famille CABANE- BARRET à une date inconnue

Constat de l'état de la concession : Aucun acte d'entretien n'a été fait depuis le 1^{er} procès-verbal du 18/01/2023. La pierre tombale est toujours verdie, l'inscription s'efface de plus en plus. A plusieurs endroits, la pierre s'effrite. De la végétation parasite a envahie la tombe.

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

Afin d'envisager la reprise éventuelle par la commune de ces concessions en état d'abandon.

Extrait de ce procès-verbal sera affiché durant un mois aux portes de la Mairie et des 3 cimetières.

Il sera, s'ils sont connus, notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou leurs ayants droit ou représentants qui se sont fait connaître, avec mise en demeure d'avoir à rétablir la concession en bon état d'entretien.

Les documents originaux de ce procès-verbal ainsi que les actes de notoriété associés sont consultables en Mairie de SUZE aux heures d'ouverture du secrétariat, soit :

- Le lundi de 14 h à 16 h
- Le vendredi de 16 h à 19 h.

Fait à Suze le 01/07/2024

Le maire,

Bérandère DRIAY

